

Société de Médecine du Travail Midi-Pyrénées

Carcassonne Le 18 janvier 2019

18/01/2019

Une démarche de convergence entamée en 2016







13 avril 2018



Coordination

Politique d'agrément

CPOM cadre

Journée pluridisciplinaire Réflexion réforme



Une volonté commune d'aller plus loin ensemble



Adhésion directe des services



Une démarche pro-active face au rapport Lecocq

Le rapport comporte des éléments pertinents

Nous devons être les acteurs de notre avenir

Nous devons bâtir un système qui réponde aux attentes des entreprises et de leurs salariés

Nous sommes les principaux acteurs de la prévention

Nous ne pouvons plus continuer comme avant

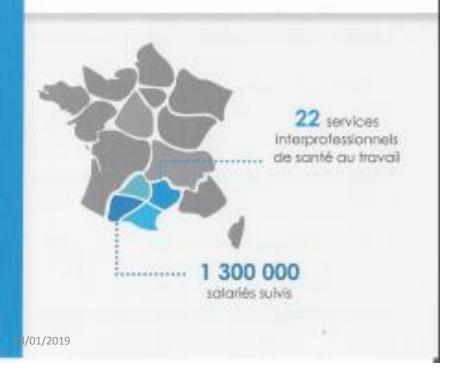




Association des Services Interprofessionnels de Santé au Travail de l'Occitanie

Les chiffres de la PRÉVENTION en santé au travail

Occitanie





La santé au travail en Occitanie en 2017

1 300 000 salariés suivis tout au long de leur carrière



120 000 employeus adhérents



82 % des entreprises ont mains de 11 saloriés et représentent 25 % des solatés.

18 % des entreprises ont plus de 10 saloriés et recrésentent 75 % des effectils



22 Services Interprofessionnels de santé au travail. réparts dans plus de 120 sites



1 300 catabarateus en Santé Travail dant 510 médecins et infirmiers, 240 préventeurs et 310 assistantjes)mėdicaux



Des actions en prévention des risques professionnels dans 22 000 entreprises



600 000 examens de santé



Propositions pour une mise en œuvre efficiente de la réforme Santé Travail

- Priorisation de la prévention primaire
- Simplification (Guichet unique)
- Proximité (Maintien du contact direct)
- Uniformisation (de l'offre prévention et des coûts)
- Pilotage (Mise en œuvre coordonnées du PST)
- Gouvernance adaptée (paritarisme et coopération de l'Etat et des acteurs de la prévention)



L'Etat ouvre la voie pour la refondation de notre système, c'est une chance dont nous devons nous saisir dans l'intérêt de nos adhérents.

Notre réflexion ne pourra ignorer les impacts sociaux induits qui devront être traités dans le cadre d'un management du changement de qualité.



Points d'unanimité (Certaines modalités de mise en œuvre pratique restant à travailler)

Accord pour la fixation de modalités de cotisations uniques

Accord pour la fixation de certaines règles au niveau régional (Union Régionale des SSTI)

Accord pour que les SSTI de bassins soient le point d'entrée unique (notion de guichet unique)

Accord pour une gouvernance paritaire de l'Union Régionale des SSTI (avec présidence employeur)

Accord pour le choix d'un socle de services commun

Accord pour la mutualisation de certaines fonctions

Accord pour le choix d'un outil informatique commun

Accord pour continuer le rapprochement des services de santé

Accord pour la fixation d'actions régionales par l'Union Régionale des SSTI (mise en œuvre du PST)

Accord pour une convergence des temps médicaux et de la politique RH

Accord pour un fonctionnement par conventionnement entre l'Union Régionale des SSTI et les SSTI



Schéma proposé

qui peut faire l'objet d'une mise en œuvre rapide à titre d'expérimentation

France santé travail

(fusion INRS-ANACT-OPPBTP et CAT/MP de la CNAM) Pilotage national du système

Occitanie Santé Travail

(Union Régionale SSTI- CARSAT-ARACT-OPPBTP) Pilotage régional

Union Régionale des SSTI

(Tous les SSTI de bassin)

Gouvernance: CA paritaire (avec présidence employeur) et AG regroupant tous les SSTI de bassins

Domaines de compétences exclusives et non dérogatoires : montant cotisation, définition du socle commun, actions régionales en lien avec le PRST, mutualisation, convergence des temps médicaux et de la politique RH

Fonctionnement par conventionnement

L'entreprise a un

seul interlocuteur

MSA et Services Autonomes peuvent-ils rester en dehors de ce pilotage?

SSTI de bassin

Gestion opérationnelle Guichet unique

Elle demeure maître de la gestion

Entreprises

Entreprises

Entreprises

Entreprises

Entreprises

Entreprises

Entreprises



France Santé Travail

(CNAM-INRS-OPPBTP fusionnés?)

Occitanie Santé Travail (Mutation du CROCT?)

Etat-Partenaires sociaux -Union régionale des SSTI-CARSAT-ARACT-OPPBTP

Union Régionale SSTI

(Mutation des associations régionales ?)

CARSAT

OPPBTP

ARACT

MSA Service prévention

SSTI

Autonomes

Services

Entreprises

Entreprises

Entreprises

Schéma possible



